Séance du Conseil Communal du 30.11.2009 - Point 47 (subsides sports)

Ayant moi-même bénéficié d'entraînements dans un club sportif verviétois pendant de très nombreuses années, je voudrais insister sur l'importance de doter les clubs sportifs de moyens plus importants :

-pour recruter des jeunes et leur permettre un réel accès au sport
-pour s'équiper de matériel convenable
-pour bénéficier de locaux suffisants et adéquats
-et enfin pour organiser les entraînements et faire encadrer les enfants par des moniteurs qualifiés.

Tous ces projets de clubs demandent bien sûr beaucoup d'investissement de la part des dirigeants dévoués et bénévoles, de la créativité et de la disponibilité non seulement pour encadrer les jeunes mais aussi pour organiser des activités destinées à récolter des fonds propres.
MAIS il est indispensable que tous ces efforts soient soutenus par notre commune tant sur le plan organisationnel que pécuniaire. A côté du soutien aux grands clubs médiatisés, l'importance de tous les autres clubs n'est plus à démontrer.
Les autorités communales doivent se préoccuper de l'éducation et de la santé au sens large, et des loisirs de tous les citoyens ; et les clubs sportifs rencontrent parfaitement ces préoccupations.
C'est pourquoi je demande qu'on poursuive les efforts et qu'une aide plus substantielle leur soit accordée dans l'avenir.

Cécile OZER - Conseillère communale cdh

CORDONNIER Richard N°0002/41

De: DEMOLIN Pierre
Envoyé: lundi 23 novembre 2009 12:29
À: CORDONNIER Richard; REUCHAMPS Régine
Objet: Tr: !!! CC du 30/11 - ajout point oj!! - demande d'appui 10/12/2009 commémeration de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Importance: Haute

Pièces jointes: Aux chefs de groupe 201109 ELSEN.doc; lettre au Conseil communal de Verviers 13112009.doc

Aux chefs de groupe 201109 ELS.. lettre au Conseil communal de ...

Pierre Demolin
Secrétaire communal
Send by blackberry

----- Message d'origine -----
De : Secretariat de Marc ELSEN <sec.marc.elsen@cdhverviers.be> À : COL - DESAMA Claude; DEMOLIN Pierre Envoyé : Mon Nov 23 12:28:00 2009 Objet : !!! CC du 30/11 - ajout point oj!! - demande d'appui 10/12/2009 commémeration de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Secrétaire Communal,

Je vous demande de bien vouloir ajouter le point suivant en complément à l'ordre du jour du Conseil Communal de ce lundi 30 novembre : attribution d'une appellation relative à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à une rue, place ou rond point de notre Ville.

Vous trouverez en annexe la copie de la lettre adressée aux Membres du Conseil Communal par la responsable de la Ligue des Droits de l'Homme à Verviers, à laquelle nous souscrivons, qui devrait suffire à argumenter notre demande, ainsi qu'un projet de délibération conformément à la NLC (*).

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Secrétaire Communal, l'expression de nos meilleures salutations.

Marc ELSEN

Chef de Groupe cdH au Conseil Communal

(*) PROJET DE DELIBERATION – CONSEIL COMMUNAL – SEANCE DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2009.

Vu l'Article L1122-24 de la NLC

Vu la lettre datée du 16 novembre 2009, adressée par la Secrétaire de la Ligue des Droits de l'Homme aux Membres du Collège communal et du Conseil Communal

Vu la commémoration de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ce 10 décembre 2009

Vu l'attachement aux enjeux liés à la défense active des Droits de l'Homme exprimé par le Collège communal de Verviers notamment lors de la réception organisée par la Ville à l'occasion du 60ème anniversaire de la Déclaration, et partagé par les Membres du Conseil communal

Vu l'actualité permanente de ces enjeux et la nécessité de les porter à tous les échelons par la population et par les mandataires politiques,

...

Le Conseil communal décide d'attribuer une appellation relative à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme à une rue, place ou rond-point situé sur le territoire communal

Et confie au Collège communal la tâche d'en désigner la localisation dans les meilleurs délais, de façon à l'inaugurer à l'occasion de la date anniversaire de la DUDH.

Monsieur le Président, madame l'Echevine, chers Collègues,

Il y a 2 ans, quasiment jour pour jour, mon collègue et ami Benoît Pitance ainsi que moi-même proposions à cette honorable assemblée l'établissement d'un agenda local 21.

« Agenda 21 local »... Deux mots, deux chiffres pour qualifier un plan d'actions pour le 21ième siècle œuvrant pour un développement durable au niveau local. Sa particularité ? Une action globale, qui a pour principaux ingrédients les dimensions socioculturelle, environnementale et économique, le tout saupoudré de participation et de transversalité. L'Agenda 21 local se veut aussi souple et adapté aux réalités de la commune. Voilà donc ce que nous vous proposions, non sans quelques petits problèmes techniques, le 26 novembre 2007.

En réponse, Mademoiselle l'Echevine nous déclarait après avoir salué l'initiative, je la cite :

"*Je proposerais un accord de principe sur l'adoption d'une Agenda 21 pour Verviers, laissant à notre appréciation le timing, afin que nous puissions disposer d'informations complémentaires, notamment sur les procédures, l'organisation pratique, et l'impact financier.*"

Je pense que deux ans est un délai suffisant afin de récolter les informations complémentaires surtout que nous avons toujours manifesté notre désir de travailler ensemble à ce merveilleux projet et que ces informations, nous les tenions à votre disposition. La somme de travail que vous avez ne vous a certainement pas permis de prendre contact avec nous, nous revenons dès lors vers vous afin que ce projet puisse avancer.

Cet outil n'est pas un dossier supplémentaire contraignant, ni un sac à soucis pour la majorité mais bien un outil complémentaire qui montrerait aux verviétois l'envie de tous les élus de travailler dans un seul but : « la revitalisation de Verviers en accord avec les enjeux du nouveau millénaire ». La réflexion globale, vue de l'extérieur (par des urbanistes extérieurs à Verviers) que constitue le SSC, est un outil très intéressant je l'avais déjà souligné et Monsieur Pitance vous en reparlera tout à l'heure. Mais en parallèle, pour les projets locaux, nous trouvons qu'une approche partant (partant = ça doit être le point de départ et non en fin d'étude) d'une consultation de proximité (habitants, comités, asbl en tous genres, clubs sportifs, écoles, mouvements de jeunesse ...) est plus adaptée et surtout

beaucoup plus ambitieuse. Nous apprécions comme mode opératoire, la consultation, l'analyse approfondie de la situation existante, le compromis dans une certaine mesure, puis un bon esprit de synthèse, avec une vision globale, pour, à la fin, prendre des décisions cohérentes. Avec un agenda 21 local, nous sommes déjà à cet échelon supérieur. La ville montre, à travers la démarche 21 qu'elle veut ainsi travailler pour, mais aussi avec le citoyen. On passe ainsi à la vitesse supérieure et on fait de Verviers, une ville résolument tournée vers l'avenir en accord avec les grands défis que nous devons tous relever, citoyens et élus.

C'est pourquoi, je souhaite en ce jour anniversaire proposer à tous les membres du Conseil de renouveler le vote unanime du 26 novembre 2007. Dans ce sens, je vous propose un projet de délibération.

Bernard CARTON – Conseiller Communal CDH

PROJET DE DELIBERATION – CONSEIL COMMUNAL DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2009.

Vu l'accord de principe unanime du 26 novembre 2007 du Collège communal et du Conseil Communal afin d'établir un agenda 21 local pour Verviers

Vu la demande du Président de cette assemblée faite à l'Echevine de l'Environnement de proposer rapidement un calendrier qui pourrait démarrer rapidement.

Vu l'importance du positionnement de Verviers comme ville soucieuse du développement durable,

Vu l'attachement de la population verviétoise aux enjeux liés à la problématique du développement durable,

Vu l'actualité permanente de ces enjeux et la nécessité de les porter à tous les échelons par la population et par les mandataires politiques,

Vu la proximité du Sommet de Copenhague,

Le Conseil communal décide de réitérer sa demande auprès de Mademoiselle L'Echevine Catherine Lejeune de proposer un calendrier afin de programmer les étapes de réalisation de l'agenda 21 local.

Conseil communal du 30 novembre 2009
Réponse à l'interpellation de Bernard Carton, Conseiller communal – Agenda 21 local

Comme je vous l'ai toujours dit, la Collège communal est tout à fait conscient de l'importance d'entrer dans une démarche d'Agenda 21 local pour la Ville de Verviers, et a d'ailleurs marqué son accord pour élaborer de plan pour le développement durable.

Mais comme je vous l'ai dit, c'est le timing d'élaboration qui posait problème. En effet, le Schéma de Structure Communal (SSC) est une étape importante avant de se lancer dans l'Agenda 21, non seulement pour des raisons de disponibilités des services de la Ville, mais surtout parce que ce document constitue une base importante pour nous aider dans l'élaboration de cet Agenda 21.

L'élaboration d'un Agenda 21 est un processus qui s'étend jusqu'à 3, 4 ans d'étude.
Les étapes principales de son élaboration sont le diagnostic, la concertation et l'écriture du plan d'actions.
Le diagnostic est composé de 2 volets : un état des lieux du territoire (histoire, ressources, forces et faiblesses, état/pression/réponses,...) et une évaluation des politiques menées au regard du développement durable.

Or, pour ce diagnostic, nous disposons déjà de la majorité des infos dans le projet de SSC tout d'abord, et ensuite de par notre relevé, entamé il y a 2 ans, des actions liées au développement durable dans l'ensemble des services de la Ville, dans le cadre de l'action « Ca passe par ma Commune ».

Maintenant que le projet de SSC est en bonne phase de finalisation, je peux vous assurer que nous allons finaliser ce diagnostic et lancer le processus de concertation pour l'élaboration de notre Agenda 21 local verviétois. Peut-être sera-t-il utile pour la bonne marche de la procédure de recourir à un expert extérieur, mais nous en reparlerons dans le cadre du budget 2010.

Catherine Lejeune
Echevine de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Séance du 30 novembre 2009 : point 77c intervention de Benoît Pitance

« Etat des lieux sur l'urbanisation massive des ZACC dans le Schéma de structure communal. »

Melle l'Echevine, chers Collègues,

La lecture de la presse de ce week-end m'oblige à modifier mon intervention sur ce point mis à l'ordre du jour il y a maintenant plus d'une semaine. Disons le tout de suite, et sans ambages, vous faites preuve de bien peu de respect pour notre assemblée.

Mon intention en mettant ce point à l'ordre du jour du Conseil communal était d'objectiver les réactions liées à l'enquête publique du schéma de structure communal et de connaître les intentions du Collège suite à celles-ci. Alors, vraiment un pur hasard, une conférence de presse deux jours avant le conseil sur ce même sujet ? Alors que le point est déposé par l'opposition une semaine auparavant? Difficile de ne pas émettre quelques doutes. Si des délais sont prévus pour vous permettre de préparer au mieux vos réponses, ayez au moins la correction de réserver vos réponses pour le Conseil communal.

Quoi qu'il en soit, vous maitrisez en tout cas parfaitement l'adage qui dit « Il vaut mieux faire l'information que la recevoir ». Mais nous, nous sommes bien obligés de la recevoir, par la presse, et ce mode de fonctionnement n'est pas nouveau, mais il reste regrettable.

C'est d'autant plus regrettable que ce que nous avons pu découvrir ne manque pas d'intérêt.

Sur la forme tout d'abord.

Franchement, et il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître, nous nous réjouissons des égards portés à l'avis des Verviétois, la majorité ne nous a pas habitués à tant d'écoute. Vous reconnaissez que des modifications sont nécessaires, cela ne peut que renforcer ce dossier important pour Verviers et nous nous en réjouissons. Suite à l'enquête publique, vous faites le choix de représenter un schéma de structure modifié et, cerise sur le gâteau, de reconsulter la population sur les modifications. Cette démarche est très encourageante.

Sur le fond, je me limiterais à l'objet de mon intervention, à savoir la politique d'urbanisation des zacc. Visiblement, suite aux différentes remarques, vous réorientez votre politique du « tout à la brique » et vous revoyez à la baisse l'urbanisation, notamment à Ningloheid. Pour nous, ces zones d'aménagement communal concerté, ce mot est important, ne doivent pas obligatoirement servir de réserve foncière à la Ville. Elles peuvent aussi largement rester des espaces verts. Les modifications semblent aller dans la bonne direction, nous nous réjouissons.

Et comme il est inutile de jouer aux carabiniers d'Offenbach et de vous posez des questions depuis peu périmées. J'en resterai là. Cependant, si l'intention semble y être, nous jugerons évidemment sur pièce.

Je vous remercie.

Conseil communal du 30 novembre 2009
Réponse à l'interpellation de Benoît Pitance, Conseiller communal – Etat des lieux sur l'urbanisation massive des ZACC dans le Schéma de structure communal

Tout d'abord, je pense que deux précisions s'imposent par rapport à cette problématique des ZACC :

- **le SSC ne met pas en œuvre les ZACC !**

Le SSC ne constitue pas une étape de la procédure de mise en œuvre des ZACC. Ce document d'orientation permet d'avoir un cadre pour toute future procédure de mise en œuvre de ZACC, une vision globale des potentialités de nos réserves foncières.

Le SSC se limite à préciser leurs potentialités de développement. La mise en œuvre réelle de ces zones, SI elle s'avère utile un jour, nécessitera ultérieurement une étude bien plus approfondie de chaque zone, qui consistera en l'élaboration d'un RUE, Rapport Urbanistique et Environnemental. Celui-ci devra à ce moment-là faire l'objet d'une concertation de la population via une enquête publique.

Aucun timing de mise en œuvre n'est donc abordé dans cette étude ! Et c'est l'étude future du RUE qui déterminera la faisabilité ou non de la mise en œuvre, les conditions de mise en œuvre en fonction des contraintes de la zone.

- **le SSC ne prévoit pas « d'urbanisation massive » de ces zones !**

Ce qui est abordé dans le SSS, ce sont les orientations d'aménagement, à savoir :
- est-ce que la zone est urbanisable ou non en fonction de sa situation et de ses contraintes (proximité de noyaux d'habitat ou non) ?
- quelles sont les contraintes à son urbanisation d'un point de vue environnemental, paysager, nature du sol, pentes,... (ce qui entraînerait des analyses plus approfondies en cas de projet ultérieur de mise en œuvre) ?
- quelle est l'échelle de densité théorique d'urbanisation en fonction de la situation de la zone (échelle large variable et qui correspond à un nombre de logements par ha, un rapport plancher-sol, sans en fixer la typologie, concordance avec les normes de densité très strictes de la Région wallonne) ?

Tous ces éléments devront être approfondis lors de l'étude d'un RUE, et les impacts paysagers et environnementaux notamment, ainsi que les contraintes de sol, de pente,... entraîneront automatiquement la non urbanisation de parties de ces ZACC.

Ensuite, j'en viens à vos questions :

1. *Résultats de l'enquête publique ?*

Nous avons répertorié 251 courriers ou mails. Sur ces 251 courriers, 74 abordent le projet Foruminvest, 89 le site de l'Intervapeur et la ZACC 7, 57 la ZACC 10, 8 évoquent les ZACC en général et 1 lettre-pétition pour la ZACC 16. Et pour le reste, la ZACC de la Houckaye est aussi abordée, ainsi que le temps d'enquête.

Les courriers étant toujours à l'analyse, je ne peux pas vous faire un relevé plus précis de l'ensemble des sujets abordés.

2. *Modification du projet de SSC sur la problématique des ZACC ?*

A l'analyse des remarques principales issues des 5 réunions de concertation des citoyens, ainsi que des courriers reçus, je proposerais au collège de réfléchir notamment à la modification de certains points concernant les ZACC, après analyse de notre auteur de projet et du service de l'urbanisme :

- mettre en avant la vision globale à long terme,
- préciser de manière plus claire le potentiel non urbanisable à préserver, et celui à dédier à l'agriculture,
- clarifier l'analyse de la densité, et revoir certaines classifications.

3. *Nouvelle consultation de la population ?*

Vu certaines modifications de fond qu'il faudrait apporter au document, je souhaiterais que la population soit de nouveau concertée par une enquête publique, et j'en ferais la proposition au Collège.

4. *Timing pour l'adoption définitive ?*

Le timing ne pourra être fixé qu'une fois les modifications ciblées et le travail réalisé par l'auteur de projet. Mais clairement, nous avons l'intention de finaliser au plus vite ce document.

Très clairement, les modifications qui pourraient être apportées au projet de SSC ne seront pas des changements remettant en cause l'essence même de ce « Projet de ville », à savoir le positionnement de Verviers et la ligne de conduite de sa relance, qui découle de ce positionnement. Verviers a vocation à retrouver son rôle de pôle régional, qu'elle connaissait encore lors de son industrie florissante. Elle doit assurer son positionnement au sein de la Région wallonne, de la Province de Liège et de son Arrondissement, et reprendre sa place par rapport à Liège. Cela implique en effet une certaine stratégie urbaine pour le développement de l'ensemble de ses fonctions de ville, à laquelle le projet de SSC répond.

Catherine Lejeune
Echevine de l'Aménagement du Territoire

Interventions Ecolo au conseil communal Verviers du 30 novembre 2009.

Document à destination de la presse et du secrétaire communal.

17. – Projet SUN (Hodimont) – Volet Végétalisation – Appel à projet. Ecolo apprécie particulièrement ce projet et félicite les auteurs de la démarche. Nous regrettons d'autant plus le projet de PCN qui va complètement à l'encontre des objectifs du projet SUN en asphyxiant le quartier avec le nouveau rond-point St Antoine-Commerce-Hodimont, et le flux de trafic qui va s'amplifier.

26.- SUBSIDES Minières asbl. Nous votons positivement ici. Intervention générale à propos de tous les subsides qui seront votés ce soir. Les Verts voteront positivement sur la plupart des subsides, car la plupart de bénéficiaires méritent ces subsides. Ecolo demande une fois de plus que les critères d'attribution de ces subsides soient clairs et énoncés. Cela a été fait dans plusieurs sections, mais le collège a parfois appliqué un critère supplémentaire (la double subsidiation par exemple) pour écarter l'une ou l'autre proposition, mais sans l'appliquer à tout le monde. Ce qui pose problème et suscitera à l'occasion notre abstention.

30.- BUDGET COMMUNAL 2009. MB2. Pas de gros point saillant. Sinon le caractère tardif de cette MB, 32 nuits (31 jours) avant la fin d'année, le caractère prévisionnel s'estompe ! Sinon le passage de St Nicolas qui laisse 2 millions d'euros inattendus par la majorité. 1,5 millions de revenus IPP supplémentaire, ce n'est rien. Et 500.000 euros supplémentaire du fonds des communes. Une provision qui sera indispensable pour 2010.

32.- TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX. Taux communal IPP 2010 Ce taux reste à 8,5%, alors que la Région wallonne autorisait, vu les circonstances difficiles, de monter jusqu'à 8,8%. A lire les PV du Collège, on peut se dire qu'il y a quand même eu hésitation, puisque le dossier présenté une première fois a dû être reproduit une deuxième fois le 16 novembre, après avoir demandé à l'administration fédérale une estimation ce que rapporterait 8,8%. La majorité a finalement gardé les 8,5% ! Gageons que le passage de St Nicolas avec ses 2 millions d'euros y est pour quelque chose (cfr point 30). Vote positif.

41.- REGIE FONCIERE ET IMMOBILIERE COMMUNALE. Dissolution. Aspects financiers. Ecolo s'abstient sur ce point. Car côté positif, cette dissolution va dans le sens d'une simplification de la gestion communale, de la suppression d'un organe déficitaire qui fait double emploi avec la RCA, simplification qu'Ecolo réclamait. Côté négatif, rien n'est clair : quel service va reprendre quelle activité ou quelle partie d'activité, on ne sait pas. Quel est le patrimoine exact de la régie ? On attend toujours le relevé. Pourquoi encore transférer lors des derniers conseils communaux divers bien vers ou de la régie foncière alors qu'il semble maintenant évident qu'il faut la supprimer avant le 31/12/09 ? Pas de réponse. Improvisation totale, pas de vision politique claire une fois de plus.

47.- ASSOCIATIONS SPORTIVES – Subside. Le cas de la SRU (1.500 €) (consommations énergétiques) nous pose problème. Pour aider la Ville, le club a accepté que son compteur alimente le camp des personnes du voyage situé derrière son terrain. Des subsides reçus par le club ont postérieurement été requalifiés par la Ville comme montant pour payer ces consommations électriques. Ce qui met à mal les finances de ce club, qui a gêné à Bielmont et qui semble maintenant gêner au Jonckeu. Les 1500 € reçus ici combleront

une partie de la dette énergétique. Il ne s'agit pas d'une aide sportive, mais de payer ce que la Ville devait payer, et encore, ce n'est qu'une partie de la dette.

73.- INFORMATIQUE – Divers services – Acquisition d'UPS – Projet – Fixation des conditions de marché. Ecolo va s'abstenir sur ce point. Malgré le coût important d'une Unit Power System, ni l'échevin, ni le dossier, ni les fonctionnaires présents en section, n'ont pu dire combien d'UPS seraient finalement achetés, et où ils seraient affectés. Ce manque d'information empêche le travail de contrôle que doit faire l'opposition.

77D.- Les démissions au P.C.D.N ou la démotivation des bénévole.

En apprenant la démission en bloc de tous les membres du groupe « Faune » du Plan Communal de Développement de la Nature, nous ne pouvons être que déçus. A la tête de ce groupe se trouvait, comme chacun sait, un bénévole passionné et enthousiaste, élu Verviétois de l'année 2007 pour son action remarquable dans la sauvegarde de la faune sauvage sur notre territoire.
Nous sommes doublement déçus quand nous apprenons que la raison principale de ce départ consiste dans les retards importants pris par les projets initiés par ces bénévoles, autrement dit dans le manque de soutien et de suivi de la part de la Ville. Un des exemples relatés dans la presse mentionne un délai de plus de **8 ans** pour qu'un projet voie le début de sa concrétisation. Il est difficile d'admettre que pareil délai soit dû uniquement aux procédures administratives…

Notre impression est que trop souvent les actions du PCDN sont perçues comme un « faire-valoir » environnemental par la majorité en place plutôt que comme des actions en profondeur en vue de protéger radicalement notre environnement. Nous le déplorons et d'après nous, cela a conduit à la démotivation de ce groupe de personnes.

Face à cet échec, nous avons plusieurs questions à poser à Madame l'Echevine en charge du PCDN :
-comment expliquez-vous cette situation ?
-quels sont les moyens concrets, financiers et humains, que vous allez mobiliser pour soutenir davantage le PCDN afin de ne plus reproduire ce fonctionnement qui aboutit à décourager des bénévoles qui ne demandent qu'à s'investir pour autant que leurs actions soient soutenues par une volonté politique de la Ville et aboutissent à des résultats tangibles ?

Point 77E.- Projet immobilier de la rue des Déportés.

Mon intervention a pour objet les travaux entrepris rue des Déportés, sur le terrain jouxtant l'immeuble numéro 42, en préparation à l'implantation de bureaux.

Le 26 octobre dernier, les riverains immédiats ont été surpris de voir la mise à blanc du terrain à l'exception de trois arbres, un hêtre, un tilleul et un cerisier. Renseignements pris, l'ONEM, qui est propriétaire depuis 1996, aurait demandé avis au service de l'urbanisme en vue d'introduire une demande de permis de bâtir pour un immeuble de bureaux à trois niveaux ainsi que des parkings destinés tant à la cinquantaine d'employés qu'aux usagers.

A l'exception de la firme SOCOMEV qui exerce ses activités dans les anciens ateliers du journal 'Le Jour ', il n'y a pas d'implantation d'une telle ampleur dans un quartier à vocation de logement. En semaine, la proximité de la gare et la sortie de l'autoroute génèrent

déjà des difficultés de parking et une circulation importante, faut-il ajouter cette activité de service qui augmentera encore ces difficultés ?

Avant que le terrain ne soit acquis par l'ONEM, il y eut un projet d'implantation d'un AD Delhaize qui souleva l'opposition de la SNCB par crainte d'une surcharge du terrain pouvant entraîner une instabilité du talus surplombant les voies qui donnent accès à la gare de Verviers. La SNCB a-t-elle été consultée à propos de ce projet-ci et si oui, quel est l'avis qu'elle a rendu ?

Un autre problème est la localisation excentrée d'un service public. Le schéma de structure préconise que la « vieille ville » soit le lieu d'implantation privilégié pour les administrations, que les services de rayonnement communal et régional restent installés en centre-ville. Cette délocalisation envisagée pour l'ONEM est donc en contradiction avec les recommandations du schéma de structure.

En outre dans ce quartier au bâti dense, qui pâtit de la proximité du chemin de fer et de l'autoroute, il serait bienvenu de sauvegarder et d'aménager cet espace vert comme lieu de détente et de jeu pour les habitants du quartier ; pourquoi pas envisager à moyen terme d'aménager sur ce terrain une petite infrastructure sportive de quartier ? Il n'y a pas d'autre terrain adéquat dans les environs ! Une opportunité comme celle- là mérite à notre avis d'être saisie.

Je voudrais aussi attirer l'attention de Madame l'Echevine sur les difficultés rencontrées par les riverains qui, au vu des travaux, par exemple la coupe de la haie, souhaitent s'informer, s'adressent au service et reçoivent des réponses très laconiques, ou pas de réponse du tout ; il est arrivé que des personnes travaillant sur ce terrain leur demandent de bouger leurs voitures garées devant le terrain en question, sans qu'aucune plaque d'interdiction de stationner ait été placée. Est-ce normal de procéder de la sorte ?
Au nom des riverains, nous demandons donc que ceux-ci puissent recevoir les informations les plus claires possible lorsqu'ils s'adressent au service, tant sur le contenu de ce projet que sur la procédure de permis et d'enquête qui y est liée.

77F.- Sauver le CCRV.

C'est une intervention longue et difficile que je vous propose ce soir. Et qui va faire grincer des dents sur tous les bancs. Pourtant, elle est indispensable.

L'Avenir du Centre culturel Régional inquiète très fort Ecolo. Et pas seulement Ecolo. Pas parce qu'aucune mesure n'est prise, mais parce ces mesures semblent s'inscrire dans une continuité de ce qui ne fonctionne pas depuis plusieurs années, qu'il n'y a ni rupture, ni changement d'esprit, mais uniquement une nouvelle adaptation pour survivre.

Je le redis, ceci n'est pas uniquement le discours d'Ecolo. Cette analyse, on la retrouve dans le chef de nombreux acteurs culturels de notre arrondissement. Et aussi dans le contenu de plusieurs rapports récents. Ce qui fait peur, c'est le retour perpétuel des mêmes faiblesses depuis plusieurs années et le scepticisme des autorités subsidiantes qui laissent une dernière chance au CCR de ne pas redescendre en catégorie 2.

Suite à la décision du 27/11/06 au conseil communal, la Ville a conclu un marché d'audit culturel du CCR lors du Collège du 12 février 2007, pour une somme de 47.613 € avec la sprl Métropoleingenierie, de Sars la Bruyère. Un premier rapport rentré en novembre 07 a été validé par le Collège le 7/12/07. En février 2008, d'après une réponse écrite reçue en section culture, les entretiens de groupes par quartier se poursuivaient. Depuis, plus rien. Cet audit n'a

jamais été publié officiellement. Son contenu est incendiaire. D'où mes quatre premières questions qui appellent 4 premières réponses : combien la Ville a-t-elle dépensé effectivement pour cet audit culturel ? Pourquoi cet audit n'est-il pas diffusé ? Puis-je obtenir en tant que conseiller communal une copie de cet audit qui a été refusé aux membres ou à certains membres non verviétois du bureau du CCRV ? Quelle que soit la qualité de cet audit, n'y a-t-il pas dans cette analyse des éléments intéressants que les responsables actuels sont incapables d'entendre ?

Un deuxième rapport est accablant une nouvelle fois, il date de 2009. C'est celui de la 3C (commission des centres culturels, chargée d'agréer les centres culturels dans diverses catégories de subsidiation et d'étudier les contrats-progammes proposés par chacun des centres culturels). Cette commission a remis officiellement en 2009 un avis de rétrogradation du CCR verviétois en catégorie 2, alors que celui-ci demandait une augmentation de la dotation. Son argumentation est très dure :

8 extraits ou résumés du rapport 3C (ce n'est pas du mot à mot) :
1) déficit de 20.000 € en 2007 contrairement à ce qu'indique le rapport ;
2) déficit cumulé de 80.000 € en 2008 ; ce déficit éteint tout espoir d'augmentation de subside car on ne peut augmenter la subsidiation pour boucher un déficit ;
3) il y a 5 ans, le CCRV reçoit la plus forte augmentation de subsidiation jamais donnée à un CCR, coup de pouce exceptionnel qui n'a pas donné les résultats escomptés.
4) confusion entre programmation de type artistique et de type commercial, donnant une place importante aux spectacles grand public de type Boulevard parisien/humour au détriment du développement d'un langage contemporain.
5) déficit dans l'éducation permanente et absence d'intégration des actions.
6) absence d'un niveau régional: toutes les communes sont affiliées mais, d'un point de vue pragmatique l'action ne satisfait pas les partenaires. La prise de conscience récente de l'intérêt du développement régional est perçue comme une promesse et non comme un acquis. Chacun est conscient, y compris Fadila Laanan dans sa réponse à une question parlementaire d'Yves Reinkin, que le CCRV est un projet communal plus que régional. L'existence de cet audit communal sur le CCRV, financé par notre commune et enterré par celle-ci, n'est qu'une preuve de plus.
7) Le « Grand Théâtre » fréquenté par les uns est un lieu inaccessible pour les autres. Pas de place pour la découverte de jeunes artistes, trop peu de place pour des activités jeunes, ou pour les arts plastiques, ...
8) L'Espace Duesberg aurait dû contrebalancer l'impact symbolique du « Grand Théâtre », mais la déconcentration ne se fait pas. Le précédent rapporteur 3C il y a 9 ans formule les mêmes remarques que l'un des deux rapporteurs actuels : la situation lui donne peu d'espoir d'évolution. Or, l'enjeu local de démocratie participative invite à l'urgence d'une réelle action.

En juin 2009, Fadila Laanan n'a pas suivi la recommandation de rétrogradation en catégorie 2 de la 3C. Elle a donné un sursis de 2 ans pour changer de cap et imposer 3 conditions suggérées par le rapport de la 3C : l'engagement d'un animateur régional, le renforcement de la programmation tout public CF (+70% de spectacles reconnus) et la mise en œuvre d'une information régionale avec contenu rédactionnel (minimum deux supports/média).

Bravo à notre échevin qui a usé de son influence. Ecolo ne peut que se réjouir de garder les moyens financiers pour 2 ans encore. Mais c'est peut-être un piège si on continue à ne pas

prendre des décisions radicales, des visions nouvelles. La plupart des observateurs verviétois ou de la 3C ne croient pas en la capacité de changement de l'équipe actuelle. Le rapport dit que les Verviétois ont l'art de convaincre sans rien changer depuis trop longtemps. Que les faiblesses sont récurrentes et jamais fondamentalement corrigées. Des efforts ponctuels, mais limités. Dans l'ampleur, dans la durée. La conception, la vision même ne change pas.

Plusieurs éléments de valeur ont quitté Duesberg ou le Grand Théâtre, voire même le C.A. du CCRV dégoûtés de l'inertie. Ne doit-on pas changer de direction, de directeur ? Ne doit-on pas accepter au bureau des personnes qui dérangent mais qui ont une vision culturelle plus adéquate, plus moderne ? Comme le dit l'inspecteur Jean-Marie Vancrayebeck dans le Jour du 20/10/09, ses interlocuteurs sont des gens d'une extrême bonne volonté. Ecolo est d'accord avec cette analyse. Mais la persistance des faiblesses depuis des années appelle d'autres réactions, d'autres personnes, d'autres visions.

Il faut enfin pour le bâtiment du Grand Théâtre un projet audacieux, car il est à la fois une aubaine et aussi une contrainte trop lourde qui pèse sur la politique culturelle. A ce niveau-là aussi, on patine depuis 10 ans. Une fois encore,

Mr l'Echevin, svpl, ne me répondez pas que le CCR a intégré Théâtre et Créativité, a sauvé la médiathèque, je sais cela, je l'apprécie, mais il s'agit d'intégrations circonstancielles pas de changement de cap. Ne me répondez pas non plus qu'il s'agit d'une analyse tendancieuse d'intellectuels bruxellois qui n'y connaissent rien à la réalité locale, les analyses sur le terrain ont été assez nombreuses pour savoir que c'est réduire le problème à ce qu'il n'est pas.
La réponse que j'attends de vous, c'est de savoir si vous estimez que les mesures prises depuis juin 2009 suffiront à changer de cap clairement d'ici 2011. Que votre réponse soit bien actée dans ce PV. Car si en 2011, l'évaluation reste une nouvelle fois dans le ton des dix dernières années, votre responsabilité et celle de toute la majorité sera clairement engagée.

Conseil communal du 30 novembre 2009

Question ORALE de bernard Piron, conseiller communal cdH à Mademoiselle Lejeune

Monsieur le Président, Madame Lejeune, Chers Collègues,

Ce 19 novembre dernier, la presse locale annonçait le départ d'une des figures de proue du PCDN, départ qui serait suivi par un grand nombre de bénévoles.

Interrogée par la presse, votre réponse m'a surpris car elle semblait minimiser un malaise bien plus profond qu'un simple départ. En effet, il n'était plus un secret pour personne que les choses ne fonctionnaient plus très bien au PCDN depuis quelques années à Verviers. En discutant avec plusieurs bénévoles du PCDN, je n'ai pu que constater l'**incompréhension**, la **démotivation** vis-à-vis, je reprends ce que j'entends, d'un système administratif communal qu'ils trouvent trop complexe.

En outre, la mobilisation générale de la Ville sur les différents grands projets (ForumInvest, le schéma de structure) a **exacerbé ce ressenti en accaparant la quasi totalité des moyens humains et matériels disponibles**.

Ces personnes qui se dévouent et consacre bénévolement leur temps, voire pour certains leur vie entière à la sauvegarde de ce qui nous reste de vie naturelle à Verviers ne sentent pas la Ville de Verviers avec eux.

Et on peut facilement les comprendre !

Eux consacrent tout ce qu'ils possèdent ou font des sacrifices sur leur temps de loisirs, de leur famille et, en retour, de la part de la Ville, tout semble toujours impossible.

Plus aucun moyen (ou si peu) n'est donné aux différents services pour servir d'appui logistique aux bénévoles du PCDN.

Conclusion, ils ne voient plus l'intérêt de travailler avec la Ville et se disent qu'ils seraient tout aussi efficace tout seuls.

Pourtant, je ne veux en rien remettre en cause votre personne ; car les différentes réunions que j'ai déjà eues avec vous, m'ont démontré malgré un manque de connaissance scientifique, votre sincère volonté de défendre l'environnement et d'accroître la biodiversité.

Cet échec n'est donc pas, j'en suis sûr, le fruit d'une volonté politique mais le résultat d'un mauvais choix de priorités qui ne vous est peut-être pas imputable personnellement...

Pour terminer, je voudrais rappeler q'un PCDN est une des partie d'un **agenda local 21**.

Comme mes collègues Carton et Pitance, je réaffirme que **le cdH se tiens à votre disposition pour vous aider dans ce défi et est prêt à travailler collectivement pour le bien commun et la sauvegarde, voire l'amélioration de la biodiversité dans notre commune.**

C'est pourquoi je vous pose ces questions ?

1. Comment comptez-vous restaurer la confiance chez les différents bénévoles restants et « stopper l'hémorragie » ?

2. Quelle(s) action(s) allez-vous mener pour attirer de nouvelles personnes dans un nouveau projet ?

3. Etes-vous prête à vraiment dégager des moyens pour permettre aux bénévoles voulant s'engager de pouvoir effectivement aboutir à des réalisations concrètes.

Je vous remercie.

Bernard Piron

Conseil communal du 30 novembre 2009
Réponse à l'interpellation de Geneviève Minguet, Conseillère communale, relative à un projet immobilier de la rue des Déportés

Il s'agit d'une parcelle qui appartient à l'Onem depuis 1998. Le 11 septembre 2009, nous avons reçu une demande d'avis préalable pour un projet de construction de bureaux (donc, il n'y a pas de demande de permis d'urbanisme déposée).

Une visite a eu lieu sur le terrain entre l'architecte du projet et notre conseillère en environnement. De cette visite, il a été convenu ce qui suit :

- Le demandeur souhaitait « nettoyer » son terrain afin de pouvoir procéder à un relevé complet du terrain (urbanisation et végétation à maintenir) et notre conseillère en environnement lui a donné différentes consignes par rapport à la végétation à préserver, selon la définition des arbres et haies remarquables, avis conforté par celui du chef de cantonnement du Département Nature et Forêt;
- Un nouveau relevé sera réalisé par la suite, avec l'emplacement des arbres à maintenir ;
- L'implantation du projet devra être adaptée à ce relevé de la végétation à préserver, aux contraintes environnementales.

A l'heure actuelle, nous n'avons pas encore reçu les informations demandées (nouveau relevé de la végétation et modification de l'implantation du bâtiment) afin de répondre à la demande d'avis préalable. Dans le cadre de cette réponse, la procédure sera également précisée, notamment les différents services à consulter dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme (dont la SNCB notamment pour le talus à l'arrière de la parcelle), et si une enquête publique est requise. Il faut savoir également que disposer de places de stationnement sur terrain privé fait partie des critères à respecter dans le cadre d'une demande de permis.

En ce qui concerne la situation du projet, ce quartier n'est pas en centre-ville, certes, mais bénéficie d'une situation apte à recevoir ce type d'équipements : proximité de l'autoroute, du centre-ville, de la gare, des bus,... Pour ce type de quartier en 1ère couronne, le projet de SSC, préconise une mixité de fonctions, à condition qu'elle ne porte pas atteinte à la fonction d'habitat.

Enfin, ce terrain est en zone d'habitat. Il n'est pas et n'était pas à considérer comme lieu à préserver d'un point de vue environnemental, sauf certains arbres. Il est important de relever que la végétation enlevée s'est développée de manière sauvage de par un non entretien du terrain. Je ne vois pas comment l'on pourrait imposer au demandeur d'en faire un espace vert, mis à part si la procédure relève des contraintes techniques (ou environnementales de part les arbres à préserver) à l'urbanisation.

Catherine Lejeune
Echevine de l'Urbanisme et de l'Environnement

Conseil Communal / 30.11.2009

Intervention du Groupe Socialiste
CCRV / Interpellation du Chef de Groupe Ecolo M. SMEETS

Monsieur le Président,
MM les Membres du Collège,
Chers Collègues,

L'interpellation du Chef de Groupe Ecolo appelle de ma part la présente réaction.

M. DELOBEL pour le CDh a bien voulu rappeler des éléments historiques et présenter la position de son parti.

Mme PIRONNET, Chef de 'Groupe MR, aussi.

Je tiens à m'associer à leurs déclarations.

M. SMEETS nous a habitués, depuis longtemps déjà, à « laver plus blanc que blanc ».

Trois réflexions :

1. Le CCRV fonctionne et je veux souligner d'abord les encouragements de Mme la Ministre de la Culture F. LANAAN, et ensuite la qualité du travail de ses instances, sous la présidence de M. Jean François ISTASSE.

2. Cela casse « l'union sacrée » sur ces bancs et nous le déplorons très vivement. Cette union sacrée, JM DELOBEL s'en souviendra (il était aux affaires à l'époque), a permis notamment de sauver le Grand Théâtre en 90-91 par son intégration dans le CCRV avec l'aval du Ministre d'alors M. Valmy FEAUX.

3. M. SMEETS fait fi du travail conséquent accompli qui doit être encouragé.
   Je m'étonne vraiment, au vu de votre spécialité, du manque de psychologie de votre intervention qui est particulièrement démotivante pour les acteurs de terrain. Je la qualifierais de catastrophique.
   Elle fait fi, aussi, de l'unanimité des instances du CCRV ECOLO COMPRIS dans les décisions prises...
   C'est tout dire.

   Monsieur le Président, je vous remercie.

Mario DETHIER
Chef de Groupe PS

Monsieur le Conseiller communal,

Je vous remercie pour vos (nombreuses) questions, qui vont me permettre de développer une information détaillée sur la situation du Centre culturel régional verviétois. Je vous rassure d'emblée : « Sauver Willy » c'est du cinéma ! Le CCRV ne doit pas être « sauvé »... Son problème doit être géré et maîtrisé. Ce qui est le cas depuis de nombreux mois.

L'avenir de la culture et donc de l'un de ses principaux outils, à Verviers et dans l'arrondissement, est un sujet sur lequel nous travaillons depuis des années, afin de faire évoluer les activités du Centre culturel, tout en conservant ce qui devait l'être. J'en suis personnellement redevable à tous les échevins de la culture qui m'ont précédé.

Car, ne vous en déplaise, une grande partie du fonctionnement de CCRV doit être maintenu, et le sera, comme nous l'espérons, avec l'accord des spécialistes de la commission des centres culturels, dite « les 3C », et de la Communauté française.

La critique est aisée, et, en matière culturelle particulièrement, elle permet, dans une certaine mesure, d'affiner, d'améliorer ; elle ne doit pas pour autant dépasser les limites du raisonnable ou faire tomber les

bras. Et, méfiez-vous, comme nous le faisons nous-mêmes : les critiques sont souvent subjectives voire « ad hominem »…

Le rapport remis par la commission consultative (j'insiste sur le « consultatif »… cette commission va elle-même être évaluée dans quelques temps…) des 3C à Madame la Ministre Fadila Laanan n'a pas été communiqué au CCRV, même si nous en avons eu des échos, bien évidemment.

Je peux néanmoins vous informer qu'avec le Directeur du Centre culturel, j'ai rencontré personnellement les membres de la 3C le 22 septembre dernier à Verviers, donc après qu'ils aient remis leur rapport confidentiel à Madame la Ministre (ils refusent tout contact préalable en dehors de leurs deux rapporteurs internes, dont un, à présent décédé, était très favorable pour le CCRV…).

Nous avons pu les éclairer sur le fonctionnement et la programmation du centre culturel, et nombre d'informations que nous leur avons fournies ont permis d'affiner, et, je l'espère, modifier leur perception du fonctionnement de notre centre régional.

Si bien qu'ils nous ont déclaré avoir travaillé sur la base d'une information trop partielle et qu'ils n'auraient pas pris la même proposition (de rétrogradation) s'ils avaient connu nos difficultés, notamment celles relatives à la gestion d'un grand théâtre non rénové.

Leur approche, depuis deux mois, est donc bien plus positive et encourageante !

En outre, et ne vous en déplaise, le sauvetage par la ville via le CCRV de la médiathèque locale a bien été l'élément déterminant qui a convaincu **Madame la Ministre Laanan, le 3 juin 2009, de maintenir le CCRV dans la catégorie 1.**

La ministre a tenu, dans la motivation de sa décision, à souligner les améliorations suivantes dans les activités actuelles du CCRV. Celles-ci doivent d'ailleurs être poursuivies et approfondies :

1. La programmation tout public et la diffusion, notamment suite à l'intégration des asbl Théâtre et Créativité et Article 27 ;
2. La dynamique régionale et la dimension éducation permanente, notamment grâce à l'intégration de la médiathèque ;
3. La coordination avec les directeurs des centres culturels, les échevins de la culture et les responsables associatifs locaux ;
4. La mise en œuvre de partenariats soutenant des projets locaux dans des communes ne disposant pas de centre culturel local (Plombières, Malmedy, Pepinster, Trois-Ponts, Jalhay, Limbourg, Olne…).

Néanmoins, il est vrai que la ministre a imposé, en corolaire à sa décision de maintien dans la catégorie 1, en préalable, le retour à

l'équilibre financier, et 6 conditions de fond. **Le tout sera évalué dans deux ans.**

Je refuse donc de parler de « sursis », ce qui n'est pas la même chose, loin s'en faut.

Le CCRV a dès lors adopté, en CA le 15 octobre dernier, un plan stratégique, une méthode de travail, avec la volonté de rencontrer les objectifs fixés dans les deux ans. En outre, la semaine dernière, le 23 novembre, le conseil d'administration a adopté un plan d'assainissement financier et budgétaire détaillé pour la période 2010/2013, plan qui devra assurer à terme le retour à l'équilibre des comptes. Le Collège en sera très prochainement saisi.

Vous l'avez dit, ce plan passe, notamment, par l'engagement d'un animateur régional, une programmation tous publics en arts de la scène valorisant davantage les spectacles des créateurs reconnus par la DG culture à la communauté française et la mise en œuvre d'une information régionale avec contenu rédactionnel. Nous allons faire tout cela.

Madame la Ministre nous a encouragés « vivement » à poursuivre notre travail et les efforts pour répondre au mieux aux difficultés, en nous souhaitant d'atteindre au maximum les objectifs énoncés dans notre plan d'action (déposé depuis un an).

Tant le sens de la réorientation que les moyens à mettre en œuvre lui paraissent donc valables. Nous sommes d'ailleurs en contact permanent avec son cabinet et son administration pour en être sûrs.

Le CCRV sera en outre réorganisé sur la base d'un nouvel organigramme fonctionnel et, ce, sans « volet social » à ce plan de restructuration.

Au-delà de cette information, il me parait que « *la capacité de changement de l'équipe actuelle* » n'est en rien du ressort de la Ville, mais bien de la compétence directe du CCRV, et singulièrement de son bureau et de son conseil d'administration.

Faut-il ajouter que les organes de décision du CCRV n'ont jamais, en plus de 20 ans, remis en cause leur confiance envers le directeur. Celui-ci s'est d'ailleurs personnellement impliqué dans tous les plans que je vous ai présentés.

Tout comme Madame la Ministre et mes collègues au collège communal, je suis convaincu que l'asbl CCRV saura répondre aux attentes en réorientant son action suivant les conseils qui lui ont été donnés et les décisions déjà prises.

Pour le surplus, en tant que Président de l'asbl CCRV, je me dois de rappeler qu'en vertu du Pacte culturel, tous les partis sont représentés dans les organes décisionnels de l'asbl, y compris ECOLO. Ecolo est donc bien représenté tant au bureau, qu'au conseil d'administration et à l'assemblée générale !!! Et je me dois, avec plaisir, de remercier toutes les personnes, de tous les partis, pour s'être mobilisées en faveur du CCRV, spécialement Mme Pironnet et M. Delobel, malgré les difficultés rencontrées et les torpilles venues d'ailleurs !

Il n'y a d'ailleurs jamais eu en plus de 20 ans de majorité ou d'opposition politique au CCRV et j'espère qu'il en sera toujours ainsi.

Je souligne aussi que c'est à l'unanimité que tant le plan stratégique que le plan financier ont été adoptés, comme c'était également à l'unanimité que le projet de contrat-programme avait été déposé à la Communauté française et que les comptes et budgets des exercices précédents ont été votés.

Je vous engage donc à contacter les représentants d'ECOLO si vous souhaitez d'avantage de précisions sur les décisions auxquelles ils sont partie prenante.

J'en viens maintenant à **l'audit culturel** commandé par la Ville :

Combien la Ville a-t-elle dépensé pour cet audit ?

La SPRL « Metropole Ingénierie » chargée de la consultance a présenté pour cette mission trois factures correspondant à chacune des phases de sa mission :

Facture n°1 : 9.523 Euros pour la Phase 1. (Novembre 2007)
Cette phase a permis à la société de rencontrer une vingtaine de décideurs verviétois venant de tous horizons socio-professionnels et en ce compris le directeur du CCR et son équipe.

Facture n°2 : 14.284 Euros pour la Phase 2. (Juin 2009)
Durant cette phase, la société a procédé par entretien de groupe dans différents quartiers de la Ville (Stembert, Heusy, Hodimont et Pré-Javais). Toutefois, au cours de ces premiers « focus group », les consultants ont pris conscience de la densité et de la richesse du tissu associatif à Verviers. Ils ont donc proposé la constitution d'un cinquième « focus groupe » constitué des représentants de ces associations.

Facture n°3 : 14.284 Euros pour la Phase 3. (Novembre 2009)
Il s'agit d'une phase de conclusions et de recommandations.

Au total l'audit aura coûté : 38.091 Euros soit un montant bien inférieur à la provision de 47.613 Euros.

Pourquoi cet audit n'est-il pas diffusé ?

Le dernier rapport a été présenté au Collège du 20 novembre 2009. Le Collège a décidé de communiquer les trois rapports à la présente séance du Conseil afin de permettre à tous les membres de prendre connaissance des résultats de chacune des phases. L'audit figure au dossier de la présente séance. Il vous est donc loisible de le consulter.

Vous aurez pu constater que les conclusions de cet audit n'ont rien « d'incendiaires », pour reprendre votre expression, mais nous encouragent plutôt à poursuivre ce que nous avons d'ores et déjà entamé.

En outre l'audit a bien été transmis au C.C.R.V. Le CA en a pris acte la semaine dernière, le 23 novembre, soit avant que n'ayons connaissance du contenu de votre interpellation. Le CA a décidé de transmettre l'audit au conseil culturel qui est là pour ça et qui est largement ouvert à tous les acteurs culturels. Celui-ci va l'étudier avec les auteurs et le CA sera saisi des conclusions éventuelles.

N'y a-t-il pas dans cette analyse des éléments intéressants que les responsables actuels seraient (selon vous) incapables d'entendre ?

Merci d'emblée pour toutes ces personnes, il doit y en avoir plusieurs dizaines, tant du monde politique qu'associatif…

En lançant cet audit, l'objectif des collèges (celui qui a lancé l'audit et l'actuel collège communal) était d'obtenir une photographie, un instantané du C.C.R.V. Afin de sortir du débat verviéto-verviétois, les Collèges ont souhaité « objectiver » cet instantané par un œil extérieur à la Ville.

Les trois rapports sont le miroir des liens des Verviétois avec la culture et le reflet de leurs attentes. Ils montrent aussi que Verviers s'est parfois isolée du point de vue culturel.

Eléments intéressants ? Chacun aura son point de vue mais l'audit donne comme :

Points forts :

- un indéniable volontarisme culturel des acteurs et des différentes communautés ;
- une diversité des pratiques culturelles ;
- les pratiques amateurs ;
- les infrastructures : Grand Théâtre et Espace Duesberg
- le patrimoine architectural

- les grands événements organisés à Verviers (Festival du Film de l'eau, Fiesta City, Concours de chant, Festival de Jazz, Festival de la Guitare,...)
- l'enseignement artistique et musical ;

Points faibles :

- retravailler la programmation
- créer une école du spectateur
- donner à la lettre « R » de régional tout son sens
- repenser le volet Education permanente
- réintégrer les circuits culturels provinciaux, régionaux et eurégionaux
- se délocaliser vers les quartiers (c'est peut-être la partie plus pertinente).

Il appartient à présent à la Ville et aux instances du C.C.R. d'analyser cet audit en profondeur. Vous constaterez donc que, contrairement à vos affirmations, celui-ci n'est nullement « enterré ».

Avec ce dernier et l'audit financier réalisé en 2005 sur la gestion financière du C.C.R., nous disposons de tous les éléments nécessaires pour répondre aux exigences de la Communauté française et aux attentes des acteurs.

J'en viens, enfin, aux **infrastructures** en observant d'emblée le succès considérable obtenu en quelques années par l'Espace Duesberg, qui ne désemplit pas et qui développe une programmation de grande qualité. Je dirais même qu'il est saturé et que c'est un de nos problèmes de gestion actuel.

Le redéveloppement du Centre culturel passe non seulement par le contenu de son offre mais aussi par la rénovation du Grand Théâtre.

La réflexion a été entamée sous la précédente mandature et se poursuit sous la présente. Des travaux de maintenance sont effectués afin de préserver ce bâtiment partiellement classé au patrimoine wallon.

Le bâtiment est prestigieux. Il s'agit du dernier théâtre « à l'italienne » non rénové en Communauté française.

Une rénovation externe et interne s'avère de plus en plus nécessaire. Le bâtiment est très énergivore, le confort y est devenu aléatoire, le matériel de scène est devenu si pas obsolète en tous cas désuet aux regards des exigences de la tenue des spectacles.

Au stade actuel de la réflexion, il s'agirait de procéder en deux phases : la rénovation externe du bâtiment puis la rénovation interne. En dépit des subsides que la Ville pourrait obtenir, les montants à engager sont très lourds.

Par quels moyens ? Toute la réflexion est là. Elle tendrait à associer toutes les bonnes volontés tant publiques que privées autour de ce projet de restauration.

En février 2009, de hauts responsables des Services de la Région wallonne (Service Patrimoine et Service de la Restauration) ont effectué une visite approfondie du Grand Théâtre.

Le moins que l'on puisse dire est que nous sommes au début d'une procédure qui sera nécessairement longue…

Procédure du Certificat de Patrimoine

La procédure de certificat de patrimoine est actuellement ouverte. La dernière réunion remonte au 22 avril 2009. Les opérations de restauration en deux phases ont été actées. Toutefois, la conclusion a été tirée que pour des raisons de cohérence il fallait procéder à la désignation d'un seul auteur de projet pour l'ensemble des travaux de restauration.

Vu les montants financiers estimés, il a été décidé que, dans l'attente du lancement de la procédure de désignation de cet auteur de projet, la Ville lancerait des travaux de maintenance urgents qui sont subsidiables car couverts par la procédure de Certificat de Patrimoine.

Le dernier chantier en date est celui de vérification de l'état sanitaire de la coupole centrale et le remplacement de certains éléments vitrés. A l'occasion de ces divers travaux de maintenance il sera procédé à certains prélèvements qui entrent dans le cadre des études préalables à toute entreprise de restauration.

Nous étudions en outre avec le collège la possibilité de mener des investissements d'économies d'énergie, un de nos gros postes budgétaires à problème, en cogénération avec la piscine communale, et, même, la reprise des infrastructures culturelles par la Ville, via la RCA.

Voilà, M. le Conseiller, je pense vous avoir énuméré l'essentiel de ce qui a été mis en œuvre, et vous constatez que ce n'est pas rien, tant par le CCRV que par le collège. J'espère ainsi que vous ne vous désolidariserez pas de tout ce qui a été lancé. Comme je suis convaincu que nous saurons, entre verviétois, dépasser ce moment – effectivement- difficile et obtenir la reconnaissance définitive en catégorie 1 de la Communauté française, après évaluation, dans deux ans et, ce, tout en conservant la confiance des 50.000 participants annuels aux activités du CCRV, ce qui est le plus important.

Je vous invite d'ailleurs à assister **vous-même** à des activités du CCRV, au Grand Théâtre, à l'Espace Duesberg, à la Médiathèque ou

ailleurs en décentralisation, et vous constaterez, vous-même, que les craintes et critiques que vous avez relayées ce soir sont nettement exagérées. Et que le public verviétois, très diversifié, est toujours, fort heureusement, resté très fidèle aux activités multiples du CCRV.

Si vous ne me croyez toujours pas, je vous invite à venir expliquer votre point de vue et vos contre-propositions au conseil d'administration du CCRV.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-François Istasse,
Echevin de la culture,
29 novembre 2009.

Conseil communal du 30 novembre 2009

Question ORALE de Bernard Piron, conseiller communal cdH

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Je suis effrayé de la part grandissante de maisons unifamiliales transformées en immeuble de rapport abritant généralement 3 petits « appartements », parfois plus.

Historiquement, je pouvais comprendre que les grandes maisons de maîtres et riches lainiers d'antan étaient trop grandes et trop chères à entretenir pour une famille « classique ». Si **des morcellements** n'avaient pas été effectués, ces maisons seraient aujourd'hui des chancres abandonnés.

Mais aujourd'hui, le mouvement est hors de contrôle. Un très grand nombre de maisons unifamiliales de taille moyenne, voire même de taille modeste sont achetées, et transformées à peu de frais en plusieurs logements, offrant rapidement à leur propriétaire un revenu relativement élevé. Plus aucune partie de Verviers n'échappe à ce constat.

Je ne parlerais pas ici des problèmes des marchands de sommeil et des logements insalubres dont le problème a déjà été dénoncé avec vigueur par tous et qui ne concerne qu'une partie de la problématique.

Ce phénomène n'est pas anodin et pose de graves problèmes de société.

1. **Augmentation artificielle des prix** par l'augmentation de la demande et la pression des investisseurs privés, ce qui oblige de jeunes couples voulant fonder une famille à émigrer vers d'autres communes pour construire des maisons.

2. **Augmentation du nombre de ménages** et donc de notre obligation de construction de logements publics pour entrer dans les conditions de **l'ancrage communal**. En effet, nous devons atteindre un ratio de 10 % de logements publics. Mais l'effort de chaque nouveau logement public créé est annihilé par la transformation de maisons unifamiliales en plusieurs petits logements.

   Ex : En tenant compte qu'une maison transformée est en moyenne de 3 logements :
   10 maisons unifamiliales = 10 logements = nécessité d'un logement public
   10 maisons transformées = 30 logements = nécessité de trois logements publics

3. Bien souvent, ces maisons ne disposent pas ou que d'un seul espace de parking ou garage. L'augmentation du nombre de personnes par bâtiment entraîne une **augmentation des besoins en parking dans la rue**. Cet accroissement de voitures reporte sur la voie publique et sur les voisins un manque de place qui se traduit par une baisse d'attractivité des immeubles avoisinant et accentue les départs des familles voisines.

4. Ces maisons transformées ne disposent généralement pas d'espace suffisant pour **assurer l'entreposage et le tri sélectif**. Ceci posera problèmes dans la gestion future des déchets ménagers.

5. D'un point de **vue historique et architectural**, il y a un appauvrissement et une destruction des intérieurs Verviétois.

6. La concentration de plusieurs familles sur un seul bâtiment engendrent forcement **plus de troubles de voisinage** (bruit, enfants jouant dans la rue, etc.....) et détériore l'environnement des riverains.

7. Sans vouloir généraliser, cela engendre une **augmentation de l'offre de logements de faibles qualités** qui concentrent sur certains quartiers des populations sans ou à faibles revenus, or, nous recherchons à assurer une certaine mixité sociale.

La situation n'est pas neuve mais elle réclame maintenant des mesures urgentes et courageuses.

Le morcellement n'est donc profitable, **à long terme** que pour un acteur, le propriétaire (et encore pas toujours !), et ce, clairement, au détriment de la collectivité ; les coûts d'aménagements induits des parkings, logements publics étant laissés à la **seule charge des pouvoirs publics**.

Ce dont la ville de Verviers a besoin ce sont des immeubles à appartements de qualité, avec ascenseur, parking et locaux communs appropriés. Ainsi, que des maisons unifamiliales pour famille avec enfants.

Je pense qu'il est temps de contrôler toutes les transformations futures d'habitation via le service de l'urbanisme en interdisant par exemple, le morcellement d'un immeuble, s'il ne peut offrir au minimum un garage ou un emplacement de parking par logement et/ou en exigeant la création d'espace commun suffisant pour assurer le tri sélectif des déchets et l'entreposage des futurs containers à puce.
On pourrait aussi créer, pourquoi pas, un incitant via une prime pour la réunification de plusieurs logements morcelés en un seul.

Ces nouvelles exigences seraient peut-être des freins aux pseudo "investisseurs" sans affecter aucunement les autres propriétaires. Cela devrait aussi limiter la prolifération des garnis et autres boites aux lettres, premier élément de lutte contre la fraude sociale.

Cette situation qui s'empire chaque année m'inquiète, c'est pourquoi je voulais vous faire de mon constat.

1) Partager vous avec moi ce constat ?

2) Que compte mettre en oeuvre le collège pour lutter contre ce phénomène ?

Je vous remercie.

Bernard Piron

Conseil Communal du 30 novembre 2009.

Réponse de M.l'Echevin du Logement , F.Breuwer , à la Question Orale du Conseiller Communal B.Piron.

Mesdames , Monsieur ,

Chers Collègues ,

Cher Bernard ,

En réponse à la question orale de Monsieur B.Piron , voici les différents éléments que je souhaite apporter .

La longueur de ma réponse est proportionnelle :

- à l'**intérêt** porté à votre question et à la problématique plus générale qui la sous-tend
- mais aussi à la **complexité** d'en cerner et d'en mesurer tous les aspects
- mais encore à la très grande **difficulté** en termes d'action publique , que l'on éprouve , à être compris et suivi dans l' application des bonnes solutions.

Quelques considérations :

- Tout d'abord je salue le fait que , en manifestant une telle préoccupation , vous rejoignez ainsi la majorité PS-MR et me conforte personnellement dans les actions entreprises depuis bientôt 2 ans.

- Je rappelle toutefois qu'en septembre 2005 mon collègue P.Moson avait lui-même interpellé, mais en vain , vos colistiers alors en charge des matières permettant de prévenir le mal qui caractérise effectivement Verviers depuis quelques années.

- Je tiens à relativiser et à nuancer vos affirmations qu'il s'agisse de votre appréciation sur l'effet positif des morcellements opérés en matière de chancres , qu'il s'agisse du lien avec l'insalubrité , qu'il s'agisse de l'évolution des prix de l'immobilier , des modalités de calcul du ratio de logements publics ou subventionnés , des besoins en places de stationnement.

- Je partage pleinement votre constat quant aux effets néfastes que le morcellement excessif des immeubles doit avoir inévitablement sur la production de déchets ménagers , la perte de cachet des immeubles , la cohabitation avec le voisinage , la mixité sociale.

- Si j'avais eu à intervenir en votre lieu et place , j'aurai sans aucun doute stigmatiser la source d'injustice fiscale et d'incohérence sociale que revêt une telle dérive.

- Cela étant je confirme que des dispositions ont bien été prises en vue de résorber l'arriéré en matière de constat d'inhabitabilité et qu'outre la remise sur rails du service ad hoc et de ses procédures (1ère visite , délais , audition , taxation ,...) , le message commence à passer que désormais à Verviers ,on ne peut plus faire n'importe quoi . J'en veux pour preuve que certains propriétaires mal intentionnés vont parfois jusqu'à me menacer et n'hésitent pas à faire pression sur leurs locataires pour empêcher la Ville d'agir.

- C'est ainsi qu'à fin 2009 nous compterons plus de 140 arrêtés en vigueur contre 90 à fin 2008 et qu'entretemps de nombreuses visites ont permis de régler bon nombre de problèmes sans en arriver à cette sanction. A fin 2010 , nous devrons avoir une vision exhaustive de l'insalubrité et de l'inoccupation d'immeubles .Les résultats seront fonction des synergies mises en place avec les différents services communaux concernés et impliqués quotidiennement dans la problématique du logement que sont les Maisons de Police , le CPAS , l'Urbanisme , la Population , les Partenaires du programme d'Ancrage communal,...

- Sans oublier l'instauration d'une approche plus ciblée :

  - partant de l'identification des rues , des quartiers où se concentrent les problèmes et les phénomènes que vous évoquez dans votre question orale.
  - partant d'une analyse approfondie de la propriété , principalement dans le chef des propriétaires non occupants et notamment les « gros bailleurs » , en séparant le bon grain de l'ivraie.

<u>Prochainement</u> :

1. De nouvelles dispositions sont en voie d'être prises ou proposées :

   - contraignantes telles que l'adoption d'un règlement contre la division d'immeuble , en identifiant dans un premier temps un maximum de quartiers dans le S.SC.où cela serait proscrit.
   - incitatives comme l'octroi de primes à la levée d'arrêtés d'inhabitabilité après travaux .
   - préventives comme la détection de biens vendus comme immeubles de rapport .

2. De nouvelles synergies vont être mises en œuvre :

   - Au travers d'une collaboration intensive avec la SAFPA pour des interventions de première ligne et la détection de situations problématiques.
   - Dans le cadre de la concertation , déjà initiée mais à relancer , avec les acteurs privilégiés du secteur immobilier que sont les notaires et les agents immobiliers afin de rencontrer les candidats potentiellement concernés par les avantages de la prise en gestion.

3. A l'instar de ce que je viens d'évoquer , je suggère que de nouvelles actions puissent être menées et que de nouveaux moyens soient rapidement dégagés :

- afin de promouvoir et 'booster' ces prises en gestion , accompagnées le cas échéant des remises en état et autres rénovations indispensables. Comme vous le savez , l' Agence Immobilière Sociale constitue le véhicule le plus adapté pour ce faire pour autant qu'il se dote de quelques outils complémentaires .Je compte sur votre soutien aux différentes propositions que j'y ai fait et ferai encore en CA.

- afin d'affecter , via la mise en place d'une structure mixte ad hoc , à la création de logements de qualité , acquisitifs ou locatifs , y compris pour des ménages à revenus modestes les terrains disponibles et composant actuellement le patrimoine public au sens large , situés dans ou hors ZACC.

Puis-je ici souhaiter qu'à chaque fois , là où ces mesures seront initiées , tant à l'échelon communal que para- ou supra communal , elles recueillent votre soutien et surtout celui de vos amis politiques , dans la lignée de votre intervention de ce jour.

Pouvons-nous effectivement **partager** , en 'toile de fond' , comme une 'vision stratégique commune' la volonté du pouvoir public de voir chaque citoyen verviétois occuper un logement décent , sans se contenter du strict respect des normes de salubrité , tant celles –ci paraissent parfois minimalistes notamment en termes d'espace vital. ?

D'où la **nécessité** de créer de nouveaux logements , de rénover des logements actuels et de remplacer de la sorte des logements obsolètes ou indignes après leur « déclassement ».

D'où la **nécessité** de mener un politique concertée entre acteurs publics et privés où ces derniers se verraient reconnaître le droit à un juste revenu immobilier et à une plus-value latente tout en assumant leur devoir de citoyen responsable et respectueux de ses locataires . Avec pour corollaire dans le chef de ces derniers de bénéficier contre loyer modéré et honoré dans les délais , d'un logement confortable et donc respectable.

Car ce qui me semble fondamental , c'est d'**éviter tout manichéisme** et de s'interroger sur l'action de l'offre sur la demande mais aussi celle de la demande sur l'offre.

Tout est question d'équilibre !

Et le mieux est souvent l'ennemi du bien !

F.Breuwer

Echevin du Logement.